



DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Liberté Égalité Fraternité

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

# **Projet BIOPCA**

# Travaux CVC pour l'aménagement de laboratoires

CAMPUS 2 – IUT Génie Chimique Université de Caen Normandie

N° 2025950MATX049

<u>Date limite de dépôt des offres :</u> 01/09/2025 avant 12 h 00



# **SOMMAIRE**

1 - Objet du contrat	4
2 - Etendue de la consultation	4
2.1 - Mode de passation	4
2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature	4
2.3 - Type de contrat	4
2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3 - Conditions de la consultation	4
3.1 - Délai de validité des offres	4
3.2 - Groupement d'entreprises	4
4 - Remise du DCE	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents et pièces à produire	5
5.2 - Visite sur site	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Copie de sauvegarde	7
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
8.2 - Procédure de recours	9

#### AIDE A LA DEMATERIALISATION

Toute la procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants...) est réalisé électroniquement via le site www.marches-publics.gouv.fr ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;
- si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des offres ;
- compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

## Contenu du dossier de la consultation :

- ⊠Le présent règlement de consultation (RC)
- ⊠Le cadre de mémoire technique
- ⊠Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- **⊠Le PGCSPS**
- **⊠Le RICT**
- ⊠DPGF

## 1 - Objet du contrat

La présente consultation concerne les travaux CVC de remplacement/installation d'équipements de laboratoire

Le présent dossier décrit l'ensemble des travaux de plomberie, fluides médicaux, chauffage, ventilation, climatisation, électricité, gros œuvre, second œuvre, etc...

Adresse de livraison : CAMPUS 2 – IUT Génie Chimique, Université de Caen Normandie, 14000 Caen

#### 2 - Etendue de la consultation

#### 2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2113-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

#### 2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

La dévolution en lots séparés risque de rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allotir cette consultation pour les motifs suivants : au vu des caractéristiques du présent marché, la décomposition en lot entraînerait une complexité de gestion accrue et des offres financières moins pertinentes.

#### 2.3 - Type de contrat

Voir article 3.1 du CCAP.

#### 2.3.1 - Prestations supplémentaires éventuelles

Voir l'article 1.2.1 du CCAP.

#### 2.3.2 - Variantes

Voir l'article 1.4 du CCAP.

## 2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Voir l'article 2.2 du CCAP.

#### 3 - Conditions de la consultation

#### 3.1 - Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 3.2 - Groupement d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou conjoint avec mandataire désigné. Le groupement conjoint sans mandataire n'est pas autorisé.

La répartition financière des prestations par cotraitant sera indiquée dans l'annexe prévue à cet effet, et les documents demandés (RIB, Kbis, attestation d'assurance) seront joints à l'offre pour chaque cotraitant.

#### 4 - Remise du DCE

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivant : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### <u>5 - Présentation des candidatures et des offres</u>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1 - Documents et pièces à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

## Pieces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site <a href="https://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a>, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) - Dans le cas d'un groupement, le	NON
mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du	
groupement et précisant les conditions de cette habilitation	
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas	NON
d'interdiction de soumissionner (DC1 ou DUME)	
Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212- 1 à L. 5212-11 du Code du Travail <b>(DC1</b> ou DUME)	NON
Attestations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente	NON
Extrait Kbis ou documents justifiant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou registre des métiers (RM) ou à défaut, récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) pour les entreprises en cours d'inscription	NON
Pour les candidats étrangers, attestations équivalentes délivrées par les autorités compétentes. Si ces documents ne sont pas en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté	
Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard de l'article R. 324-4	OUI *

<sup>\* :</sup> signature manuscrite scannée acceptée

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du	NON
personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Attestations des qualifications QUALIBAT ou références équivalentes	NON
Un document indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose	NON
pour l'exécution des prestations de même nature (en annexe au DC2 si utilisation de	
ce document et tout document complémentaire).	
Un document indiquant la liste des principales références dans des opérations similaires au cours des 5 dernières années ou depuis leur création pour les entreprises les plus récentes, avec notamment l'objet, le montant, l'année de réalisation, le destinataire des prestations. Ces références peuvent être accompagnées d'attestations de maîtres d'ouvrage publics ou privés et/ou complétées des certificats et qualifications professionnelles éventuels du candidat (en annexe au DC2 si utilisation de ce document et tout document complémentaire)  A défaut de références professionnelles, le candidat doit établir qu'il dispose des savoir-	NON
A défaut de références professionnelles, le candidat doit établir qu'il dispose des savoir- faire nécessaires à l'exécution du marché par tout moyen de preuve à sa convenance	

## Pièces de L'offre :

- Un mémoire technique comprenant :
  - o Le nombre de personnes dédiées au marché, avec leurs qualifications et expérience
  - La méthodologie d'intervention et les délais d'exécution avec fourniture d'un planning détaillée tâche par tâche
  - o Les fiches techniques des matériels
  - o La méthodologie d'intervention
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Une attestation d'assurance professionnelle

# <u>N.B</u>: Les entreprises doivent obligatoirement répondre sur le cadre de mémoire technique fourni

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### 5.2 - Visite sur site

La visite du site n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

Dates proposées :

- Mardi 12 août à 14h sur site
- Jeudi 14 août 2025 à 10h sur site

Les candidats prennent RDV au préalable auprès de M. Matthieu BLANGUERNON : email : matthieu.blanguernon@unicaen.fr ; téléphone : 02 31 56 58 60.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux.

Ils ne pourront invoquer par la suite une méconnaissance des lieux pour modifier leurs prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la personne publique.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document via la plateforme de dématérialisation PLACE <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a>

#### 6.1 - Transmission électronique

La transmission électronique des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

#### 6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais indiqués ci-dessus, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Esplanade de la Paix

CS 14032

14032 Caen CEDEX 5

Ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : marches.publics@unicaen.fr

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

#### 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-2 du Code de la Commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique	40%
<ul> <li>Moyens mis en œuvre pour l'opération (moyens techniques et humains avec expérience similaire) dédiés au projet 20%</li> <li>Conformité du programme d'exécution (méthodologie pour respecter le planning d'exécution, le planning détaillé, planning détaillé par tâche) 10%</li> <li>Qualité des matériels et accessoires utilisés pour l'opération 10%</li> </ul>	
Prix	40 %
Les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets ainsi que les mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier	10%
Note sur l'identification des contraintes du site et son organisation pour y répondre	10%

Le prix sera analysé au regard de la formule suivante :

Note = 40\* (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée)

Les autres critères et sous-critères seront analysés de la manière suivante :

- sans précision : 0% des points

- insuffisant : de 1 à 25% des points

- moyen : de 26% à 50% des points

- bon : de 51% à 75% des points

- optimisé : de 76% à 100% des points

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec les trois candidats ayant obtenu la meilleure note, conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique. Le cas échéant, cette négociation comprendra une phase de régularisation des offres et/ou une phase d'optimisation des offres. Ainsi, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, il pourra être demandé à l'ensemble des soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

#### 8 - Renseignements complémentaires

#### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours plus tard avant la date limite de réception des offres.

#### 8.2 - Procédure de recours.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA, et dès la signature du contrat dans un délai : 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution le plus rapidement possible après la notification du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

# BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES CEDEX